

VILLARS

Une passerelle pour franchir la voie ferrée ?

Le conseil municipal vient d'approuver l'achat d'une parcelle de terrain qui pourrait permettre l'implantation d'une possible passerelle entre l'espace Beaunier et la résidence de l'Hippodrome.

C'est un projet qui a été évoqué il y a quelques années (en 2007) lorsqu'ont été ébauchées les grandes lignes de l'espace Beaunier. Au départ il s'agissait juste d'une idée tracée sur du papier. À savoir, envisager la possibilité d'aménager une passerelle à la pointe du futur espace Beaunier, pour créer une liaison piétonne avec le quartier résidentiel de l'Hippodrome situé de l'autre côté de la voie ferrée.

Un investissement de 24 000 €

De quoi donner la possibilité pour les habitants de l'Hippodrome, demandeurs en la matière, de se rendre à pied dans le centre bourg y faire leurs courses



L'implantation d'une passerelle au-dessus de la voie ferrée permettrait d'assurer une liaison piétonne entre l'Hippodrome (à gauche) et l'espace Beaunier (à droite). La commune a désormais la maîtrise foncière pour envisager cette éventualité. Photo Progrès/Pierre THIOLIERE

sans avoir à prendre leur véhicule. Mais pour cela, il fallait d'abord s'assurer de la maîtrise foncière de part et d'autre de la ligne de chemin de fer infranchissable,

si ce n'est à hauteur du passage à niveau près de l'ancienne gare.

En décembre 2020, une parcelle de terrain située au 10 rue Louis-Soulier (donc

coté Hippodrome) et en bordure de la voie ferrée avait ainsi été acquise par la commune, au titre de réserve foncière. Et tout récemment, en décem-

bre 2022, s'est présentée une nouvelle opportunité que la municipalité a voulu saisir. L'entreprise de maçonnerie SGMIA, implantée sur une parcelle longeant la voie de chemin de fer côté rue de l'Industrie, vient en effet de changer de propriétaire.

Le conseil municipal a profité de cette transaction pour approuver à l'unanimité l'acquisition d'une parcelle de 1 337 mètres carrés pour un montant de 24 000 euros TTC, l'entreprise gardant l'autorisation de stocker son matériel sur ce terrain à raison d'une indemnité forfaitaire annuelle de 1 000 euros. Le maire Jordan Da Silva a qualifié cette acquisition « d'achat stratégique ».

Voilà donc aujourd'hui la commune propriétaire de deux parcelles de terrain situées l'une en face de l'autre et de part et d'autre de la voie ferrée. Le projet d'implanter une passerelle devient désormais possible.

**De notre correspondant
Pierre THIOLIERE**